



**Premier appel de propositions (CFP) du Partenariat d'innovation  
stratégique Canada-Californie (PISCC) visant des initiatives de  
collaboration entre la Californie et le Canada**

**Sous les auspices du Bureau du président de l'Université de la Californie  
(UCOP) et de ISTPCanada (Partenariats internationaux en science et  
technologie Canada)**

**23 décembre 2008**

© PISCC 2008

**Table des matières**

Aperçu de l'appel d'offres du PISCC.....	2
Portée et structure des propositions bilatérales.....	3
Admissibilité et lignes directrices pour les présentations.....	4
Demande de proposition, processus de présentation et échéances.....	5
Critères de sélection.....	6
Processus d'évaluation.....	7
Personnes à contacter.....	8
Annexe A : Liste des universités canadiennes dont la participation est actuellement confirmée.....	9
Annexe B : Au sujet du Partenariat d'innovation stratégique Canada-Californie (PISCC).....	10
Annexe C : Modèle pour les lettres d'intention.....	11
Annexe D : Modèle pour les propositions détaillées.....	12
Annexe E : Grille budgétaire.....	15
Annexe F : Modalités de financement du PISCC.....	16

## **Aperçu de l'appel d'offres du Partenariat d'innovation stratégique Canada-Californie (PISCC)**

Le Partenariat d'innovation stratégique Canada-Californie (PISCC, [www.ccsip.org](http://www.ccsip.org)), un catalyseur de la collaboration en recherche, développement et commercialisation (RDC) entre deux entités très innovantes, de concert avec l'Université de la Californie (UC) et les universités canadiennes participantes, se fait un plaisir d'annoncer un *appel de propositions portant sur des initiatives de collaboration entre la Californie et le Canada*, placé sous la direction des universités. Ces organismes consacreront 2 millions \$US<sup>1</sup> à cet appel de propositions, qui vise **à susciter des idées nouvelles et à catalyser des projets de collaboration novateurs en recherche multi-campus et multidisciplinaire, ou à caractère éducatif**, entre les deux parties.

Les équipes universitaires de recherche bilatérale sont encouragées à présenter des propositions concises d'initiatives de collaboration destinées à traiter les priorités communes à la Californie et au Canada, à tirer profit des solides complémentarités des deux États et à mettre l'accent sur la diffusion en direction du marché. Peuvent être inclus l'établissement de consortiums de R-D bilatéraux, la structuration de centres d'excellence Canada Californie et la création de nouvelles relations de travail entre les systèmes universitaires, en plus d'autres formes de collaboration.

Lorsque le PISCC a été créé, le Comité directeur a défini quelques grandes priorités initiales, telles que les cellules souches et la médecine régénérative, les technologies de l'information et des communications, le transport et l'énergie de pointe, la nanotechnologie, les maladies infectieuses, le capital-risque et la propriété intellectuelle ainsi que le perfectionnement de personnes hautement qualifiées. S'inspirant des thèmes du troisième Sommet du PISCC tenu le 27 octobre 2008, les équipes peuvent proposer des initiatives bilatérales dans des domaines qui englobent, sans toutefois s'y limiter, la capture et le stockage du carbone, les TI vertes, les maladies infectieuses, les médias numériques de prochaine génération et les biocarburants durables.

L'appel sera géré conjointement par le Bureau du président de l'Université de la Californie (UCOP) et Partenariats internationaux en science et technologie Canada (ISTPCanada), chacun ayant la responsabilité de gérer le processus d'appel de propositions dans sa sphère respective. Les deux organismes collaboreront pour diffuser l'appel de propositions, assurer la liaison avec les membres du Comité directeur du PISCC, coordonner l'évaluation des propositions dans le cadre d'un examen par les pairs et distribuer le financement aux équipes de projet.

---

<sup>1</sup> Aux fins du présent appel de propositions, le montant investi est exprimé en dollars américains. Cependant, les universités et les autres bailleurs de fonds qui financeront des initiatives bilatérales dans le cadre de cet appel de propositions affecteront des fonds dans leur monnaie respective.

Après avoir reçu les recommandations des deux organismes chargés de piloter l'appel de propositions (UCOP et ISTPCanada), le Comité directeur du PISCC prendra la décision finale quant à l'attribution du financement aux initiatives Canada-Californie retenues.

### **Portée et structure des propositions bilatérales**

En vertu de cet appel de propositions du PISCC, un soutien financier est offert pour deux types d'initiatives bilatérales :

- **la tenue de tables rondes, d'ateliers et/ou de symposiums thématiques** qui débouchent sur de nouvelles méthodes ou approches de recherche en collaboration; ces initiatives devraient recevoir un financement total variant entre 15 000 \$ et 50 000 \$<sup>2</sup>;
- **l'élaboration et la mise en œuvre de plans opérationnels détaillés en R-D** portant sur des initiatives semblables, en vue de faire passer le concept au stade de développement suivant (après la tenue d'ateliers et d'activités de recherche connexes); ces initiatives devraient recevoir un financement total d'environ 100 000 \$.

Toutes les propositions devraient :

- démontrer l'intérêt d'une collaboration bilatérale par rapport à une approche unilatérale, y compris les avantages prévus à la fois pour le Canada et la Californie;
- décrire l'élément novateur et la qualité de l'idée ou du concept proposé pour une initiative bilatérale;
- exposer les possibilités de transfert de technologie ou de commercialisation en aval, par exemple l'obtention de résultats concrets tels que le perfectionnement de personnes hautement qualifiées, ou d'autres extrants ayant une dimension commerciale;
- mettre en évidence la capacité de l'équipe du projet de gérer et de réaliser l'initiative bilatérale proposée;
- présenter un plan de haut niveau qui indique les étapes clés et les ressources financières et humaines.

### **Consignes pour les lettres d'intention et les propositions détaillées**

- **les lettres d'intention (LI)** ne devraient pas dépasser une page; un modèle de LI est présenté à l'annexe C. Les lettres d'intention seront vérifiées pour l'admissibilité. Les critères sont énumérés à la page 6.;
- **les propositions détaillées** ne devraient pas dépasser sept pages, avec un maximum de 20 pages d'informations à l'appui en annexe; le modèle de proposition détaillée est présenté à l'annexe D.

---

<sup>2</sup> Le financement total englobe les contributions des bailleurs de fonds canadiens et californiens.

## **Admissibilité à l'appel d'offres et lignes directrices pour les présentations**

Chaque proposition doit indiquer un chercheur principal (CP) provenant d'une université canadienne participante<sup>3</sup> et un CP du réseau de l'Université de la Californie. Les CP doivent présenter des lettres d'appui du vice-président à la recherche de chacun de leurs co-proposants ou d'une autorité équivalente, qui confirment la disponibilité des fonds nécessaires pour financer leur part du budget proposé (soit directement de l'université, de l'entreprise ou autre organisme participant au projet de collaboration, soit d'un autre bailleur de fonds).

### ***Au Canada***

- Le vice-président à la recherche de l'université canadienne participante du CP doit approuver la proposition avant qu'elle ne soit présentée en réponse à cet appel de propositions; l'université fournit seulement le soutien financier nécessaire à ses chercheurs dans le cadre des projets approuvés.
- Si une université participante approuve plusieurs propositions provenant de ses chercheurs qui seront présentées en réponse à l'appel de propositions, elle devra peut-être augmenter le montant des fonds qu'elle attribuera aux projets Canada-Californie, selon le nombre de projets qui seront retenus par les membres du jury de sélection et le montant total du financement nécessaire pour appuyer ces initiatives.
- Si aucune des propositions présentées par les chercheurs d'une université participante n'est retenue au terme de cet appel de propositions, l'établissement n'est pas tenu de contribuer financièrement à celui-ci.

Les propositions peuvent comprendre des co-proposants d'universités canadiennes *non participantes*; cependant, ceux-ci doivent obtenir l'engagement explicite de leur vice-président à la recherche de contribuer à la proposition ainsi que le financement approprié auprès de leur université ou d'un autre bailleur de fonds pour couvrir les dépenses connexes.

### ***En Californie***

- Les chercheurs, les enseignants et les membres du personnel technique ayant le statut de chercheur principal (CP) au sein de l'Université de la Californie (tous les campus) sont admissibles à participer à cet appel de propositions.
- Pour plus de renseignements sur les lignes directrices à l'intention des CP à l'UC, veuillez consulter le : <http://www.ucop.edu/raohome/cgmanual/chap01.html#1-500>.

### ***Renseignements supplémentaires sur les co-proposants***

Les propositions peuvent comprendre des co-proposants affiliés à des établissements et des laboratoires du gouvernement, des sociétés d'État, des hôpitaux de recherche affiliés, des centres de recherche, des associations, des entreprises ainsi que d'autres types de

---

<sup>3</sup> Une liste à jour des universités canadiennes participantes se trouve à l'annexe A du présent document.

collaborateurs. Il convient de noter que ces co-proposants ne sont pas admissibles à titre de CP aux fins de cet appel de propositions et qu'ils doivent obtenir le financement requis pour couvrir leurs dépenses découlant de la proposition.

## **Demande de proposition, processus de présentation et échéances**

### **Demande de proposition**

Cet appel de propositions est diffusé auprès des membres admissibles du corps professoral de l'Université de la Californie et des universités canadiennes par :

- les vice-chanceliers à la recherche de chaque campus de l'Université de la Californie,
- les vice-présidents à la recherche des universités canadiennes,
- les membres du comité directeur du PISCC,
- les membres du University of California International Leaders Council.

### **Processus de présentation**

Des renseignements préliminaires sur le processus de présentation d'une réponse à l'appel de propositions se trouvent à : [www.piscc-ccsip.org](http://www.piscc-ccsip.org), [www.ucop.edu/research/ccsip\\_cfp.html](http://www.ucop.edu/research/ccsip_cfp.html) et [www.istpcanada.ca/ccsip](http://www.istpcanada.ca/ccsip). Des instructions détaillées sur le dépôt d'une lettre d'intention et d'une proposition détaillée seront postées le 21 janvier 2009. Les proposants devront soumettre leur LI et leur proposition par voie électronique à l'UCOP et à ISTPCanada *simultanément*.

Les questions relatives au processus de présentation ou, plus généralement, à l'appel de propositions peuvent être adressées à :

- Kathleen Erwin, Director, Research Program Application & Review Center, UC Office of the President : [PARC@ucop.edu](mailto:PARC@ucop.edu) (pour les CPs californiens)
- Sonya Shorey, Communications Strategist, CCSIP à [sonyashorey@rogers.com](mailto:sonyashorey@rogers.com) ou Dominic Jean, Secrétaire, Comité directeur du PISCC à [Dominic.Jean@international.gc.ca](mailto:Dominic.Jean@international.gc.ca) (pour les CPs canadiens)

### **Échéances**

- **Lettres d'intention** : Les proposants sont invités à soumettre leur lettre d'intention avant 14h heure du pacifique, le 27 février 2009; l'UCOP et ISTPCanada feront connaître toutes les lettres retenues le 16 mars 2008.
- **Propositions demandées** : Les proposants doivent présenter une proposition détaillée avant 14h heure du pacifique, le 1<sup>er</sup> mai 2009.
- **Décisions de financement** : Le Comité directeur du PISCC, de concert avec l'UCOP et ISTPCanada, prévoient annoncer, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2009, tous les montants de financement accordés pour une année aux initiatives bilatérales retenues.

**Veillez noter** que tous les montants sont accordés sous réserve de la *disponibilité du financement*. Les proposants sélectionnés doivent se conformer à toutes les exigences de l'établissement, de l'État et de l'administration fédérale pour l'initiative proposée. La date proposée pour le début des projets financés devrait être le 2 juillet 2009.

### **Critères de sélection**

Au moment de rédiger leur réponse à l'appel de propositions du PISCC, les proposants sont invités à soumettre des initiatives de collaboration en R-D qui visent à saisir des occasions uniques ou à relever des défis cruciaux *qui débordent du cadre d'intervention des mécanismes de financement actuels*.

**Les lettres d'intention** seront évaluées quant à l'admissibilité. La LI ne doit compter qu'une seule page et :

- identifier les chercheurs principaux du Canada et de la Californie ainsi que les autres collaborateurs confirmés :
  - chaque entité doit désigner un CP;
  - les CP doivent appartenir à des universités dont la participation à l'appel de propositions du PISCC est confirmée et avoir l'approbation du vice-président à la recherche de leur université;
  - les autres co-proposants appartenant à des universités non participantes doivent avoir le soutien explicite de leur vice-président à la recherche pour pouvoir contribuer à la proposition et obtenir un financement suffisant de leur université ou d'un autre bailleur de fonds pour couvrir leurs dépenses dans le cadre du projet;
- Inclure un résumé décrivant l'initiative proposée et le financement total demandé.

**Les propositions détaillées** seront évaluées et sélectionnées en fonction de la qualité la plus élevée et de la mesure dans laquelle les critères suivants sont clairement et pleinement satisfaits. Toutes les propositions détaillées devraient :

- démontrer l'intérêt d'une collaboration bilatérale par rapport à une approche unilatérale, y compris les avantages prévus à la fois pour le Canada et la Californie;
- décrire l'élément novateur et la qualité de l'initiative proposée;
- exposer les possibilités de transfert de technologie ou de commercialisation en aval, par exemple l'obtention de résultats concrets tels que le perfectionnement de personnes hautement qualifiées, ou d'autres extrants ayant une dimension commerciale;
- mettre en évidence la capacité de l'équipe du projet de gérer et de réaliser l'initiative proposée;
- présenter un plan de haut niveau qui indique les étapes clés et les ressources financières et humaines.

## **Processus d'évaluation**

Afin de garantir le bon déroulement de l'appel de propositions et de renforcer les principes du partenariat, l'UCOP et ISTPCanada constitueront un jury de sélection Canada-Californie qui aura la tâche d'examiner et d'évaluer collectivement les propositions. Le jury examinera toutes les propositions et produira une liste des initiatives bilatérales dont il recommande le financement par le Comité directeur du PISCC.

### **Sélection des membres du jury provenant de l'Université de la Californie**

Le jury de sélection Canada-Californie comprendra des membres du Comité directeur du PISCC de l'Université de la Californie ainsi que d'autres membres du corps professoral et des experts nommés par le Bureau du vice-président à la recherche et aux études supérieures, du Bureau du président de l'Université de la Californie.

### **Sélection des membres du jury provenant de ISTPCanada**

Le jury de sélection Canada-Californie comprendra des experts indépendants désignés par ISTPCanada. Ces experts sont recommandés à cet organisme par les éminents dirigeants de conseils subventionnaires, d'instituts de recherche gouvernementaux et d'entreprises du Canada appartenant à tous les secteurs de l'économie. Toutes les propositions dont le financement est recommandé seront transmises au conseil d'administration de ISTPCanada, lequel examinera et approuvera les propositions dont le financement a été recommandé par le jury de sélection Canada-Californie.

Une fois que le jury de sélection Canada-Californie aura établi la liste des propositions dont il recommande le financement, toutes les demandes retenues seront soumises au Comité directeur du PISCC pour examen final et approbation des allocations de fonds recommandées.

## **Personnes à contacter**

Si vous avez des questions ou si vous voulez obtenir plus d'information au sujet de cet appel de propositions, veuillez communiquer avec :

### **En Californie :**

- Kathleen Erwin, Director, Research Program Application & Review Center, UC Office of the President : [PARC@ucop.edu](mailto:PARC@ucop.edu) (pour les CPs californiens)

### **Au Canada :**

- Sonya Shorey, Communications Strategist, CCSIP à [sonyashorey@rogers.com](mailto:sonyashorey@rogers.com) ou  
Dominic Jean, Secrétaire, Comité directeur du PISCC à [Dominic.Jean@international.gc.ca](mailto:Dominic.Jean@international.gc.ca)  
(pour les CPs canadiens)

D'autres renseignements au sujet de cet appel de propositions du PISCC sont accessibles en ligne aux adresses suivantes : [www.piscc-ccsip.org](http://www.piscc-ccsip.org), [www.ucop.edu/research/ccsip\\_cfp.html](http://www.ucop.edu/research/ccsip_cfp.html) et [www.istpcanada.ca/ccsip](http://www.istpcanada.ca/ccsip).

## **Annexe A : Liste des universités canadiennes participantes (au 20 décembre 2008)**

- Université Dalhousie
- École de technologie supérieure (ETS)
- Université Laval
- Université McGill
- Université McMaster
- Université Queen's
- Université de l'Alberta
- Université de la Colombie-Britannique
- Université du Manitoba
- Université de Montréal
- Université du Nouveau-Brunswick
- Université d'Ottawa
- Université de la Saskatchewan
- Université de Toronto
- Université de Waterloo
- Université Western Ontario

## **Annexe B : Au sujet du Partenariat d'innovation stratégique Canada-Californie (PISCC)**

Le Partenariat d'innovation stratégique Canada-Californie (PISCC) est un catalyseur de la collaboration en recherche, développement et commercialisation (RDC) entre deux entités très innovantes : la Californie, l'un des moteurs d'innovation les plus dynamiques du monde et le Canada, un pays considéré comme un chef de file pour l'intensité de sa recherche universitaire.

Misant sur un processus de coopération entrepreneurial et informel, le PISCC est une initiative de collaboration bilatérale qui vise à mettre à profit les atouts complémentaires du Canada et de la Californie et à faire fond sur des relations commerciales bien établies, évaluées à plus de 38 milliards \$ en 2007.

Bénéficiant du leadership d'un comité directeur bilatéral très respecté et de la participation d'universités, d'entreprises et de gouvernements des deux côtés de la frontière, le PISCC stimule :

- l'élaboration de nouveaux modèles de collaboration entre le Canada et la Californie qui exploitent des capacités de recherche clés, ciblent des priorités communes et accélèrent la diffusion des résultats de la recherche;
- le lancement de projets de RDC révolutionnaires qui visent à mettre en marché de nouveaux produits et services et à procurer des avantages économiques et sociaux aux citoyens des deux parties.

C'est un partenariat qui donne des résultats.

Depuis sa création en 2006, le PISCC a contribué à stimuler le lancement du Consortium sur les cellules souches du cancer, sa nouvelle collaboration avec le California Institute of Regenerative Medicine, et les investissements évalués à plus de 100 millions \$; il a aussi facilité le couplage des infrastructures de recherche accessibles par Internet haute vitesse du Canada et de la Californie, permettant à toute une série de nouveaux projets de RDC de voir le jour dans les domaines des soins de santé et des médias numériques.

Le PISCC entend mettre à profit ces résultats et faire progresser l'initiative au cours de la prochaine année.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ccsip.org](http://www.ccsip.org).

## **Annexe C : Modèle pour les lettres d'intention**

Dans la lettre d'intention (LI), ISTPCanada et l'UCOP cherchent à obtenir un aperçu concis de l'initiative bilatérale proposée. Deux types de propositions sont demandées :

- **la conduite d'activités de collaboration (tables rondes, ateliers ou symposiums, par exemple)** qui débouchent sur de nouvelles méthodes ou approches de recherche en collaboration;
- **l'élaboration et la mise en œuvre de plans opérationnels détaillés en R-D** portant sur des initiatives semblables, en vue de faire passer le concept au stade de développement suivant (après la tenue d'ateliers et d'activités de recherche connexes).

Dans les **lettres d'intention**, on doit :

- nommer les chercheurs principaux du Canada et de la Californie ainsi que les autres collaborateurs confirmés :
  - chaque entité doit désigner un chercheur principal (CP);
  - les CP doivent appartenir à des universités dont la participation à l'appel de propositions du PISCC est confirmée, et avoir l'approbation du vice-président à la recherche de leur université;
  - les autres co-proposants appartenant à des universités non participantes doivent avoir le soutien explicite de leur vice-président à la recherche pour pouvoir contribuer à la proposition et obtenir un financement suffisant de leur université ou d'un autre bailleur de fonds pour couvrir leurs dépenses dans le cadre du projet;
- Inclure un résumé décrivant l'initiative proposée et le financement total demandé.

La LI ne doit pas dépasser une page.

## **Annexe D : Modèle pour les propositions détaillées**

Dans la proposition détaillée, ISTPCanada et l'UCOP cherchent à se faire une idée détaillée de l'initiative bilatérale proposée. Il est important d'être clair et concis quand on remplit chaque rubrique, de manière à exposer le mieux possible l'intérêt de votre projet.

Voici deux modèles pour les types de propositions bilatérales demandées :

- **la conduite d'activités de collaboration (tables rondes, ateliers ou symposiums, par exemple)** qui débouchent sur de nouvelles méthodes ou approches de recherche en collaboration;
- **l'élaboration et la mise en œuvre des plans opérationnels détaillés en R-D** portant sur des initiatives semblables, en vue de faire passer le concept au stade de développement suivant (après la tenue d'ateliers et d'activités de recherche connexes), ce qui peut comprendre l'établissement de nouveaux réseaux de recherche, de consortiums de R-D ou de centres d'excellence.

Les proposants sont invités à choisir le modèle qui convient le mieux aux objectifs de leur proposition et à prendre en compte les exigences connexes.

La proposition ne doit pas dépasser sept pages; les annexes contenant les renseignements complémentaires ne doivent pas compter plus de 20 pages.

### **Page couverture de la proposition (il en faut une pour toutes les propositions)**

- Titre du projet proposé
- Date de la présentation de la proposition
- Chercheurs principaux (CP) du Canada et de la Californie : nom, titre, université, coordonnées et signatures des CP
- Partie autorisée à signer (vice-président à la recherche) de l'université canadienne et de l'université californienne dirigeant le projet, y compris le nom, le titre, l'université, les coordonnées et la signature du vice-président à la recherche
- Principaux chercheurs secondaires : nom, titre, université et coordonnées
- Industrie ou autre(s) partenaire(s), le cas échéant : nom, titre, organisme, coordonnées

## **Conduite d'activités de collaboration (tables rondes, ateliers et symposiums, par exemple)**

La proposition doit décrire :

- le caractère novateur et l'intérêt de l'idée ou du concept proposé pour une initiative bilatérale;
- les objectifs de l'activité de collaboration;
- les compétences des proposants et des partenaires concernés (expliquer la participation des universités canadiennes et californiennes); prière de décrire comment les chercheurs principaux organiseront l'activité de collaboration;
- les avantages de la collaboration bilatérale proposée pour le Canada et la Californie; prière d'expliquer l'intérêt d'une telle collaboration par rapport à celle d'une démarche unilatérale ainsi que les répercussions prévues sur l'éducation (p. ex., échange de connaissances, élaboration de programmes d'études, formation des étudiants ou perfectionnement professionnel des membres du corps professoral);
- la portée de l'activité de collaboration; indiquer, *par exemple*, comment le projet répond à des besoins éducationnels, comment il met à profit des ressources du domaine de la recherche, comment il réunit des chercheurs de diverses disciplines scientifiques et/ou de différents secteurs de l'industrie et/ou comment il facilite l'échange d'étudiants, de professeurs ou d'autres chercheurs entre les universités canadiennes et californiennes;
- le format de l'activité de collaboration proposée, y compris le public cible, le nombre de participants, l'aperçu du contenu et le genre de réunions (débat d'experts, exposés, démonstrations, autres) et la durée de l'activité proposée.

### **Annexes (20 pages au maximum)**

- Personnel du projet : Qui sont les principales personnes contribuant au projet? Prière de définir les principaux rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe et de fournir le curriculum vitae de chaque collaborateur principal.
- Ressources financières demandées au PISCC et confirmées par le Canada et la Californie (se reporter au budget type fourni à l'annexe E du présent document).
- Annexes supplémentaires, au besoin.

## Élaboration et mise en œuvre d'un plan opérationnel détaillé en R-D

La proposition doit décrire :

- le caractère novateur et l'intérêt de l'idée ou du concept proposé pour une initiative bilatérale;
- les compétences des proposants et des partenaires concernés (expliquer la participation des universités canadiennes et californiennes); prière de décrire comment les chercheurs et des collaborateurs principaux pourront élaborer et mettre en œuvre un plan opérationnel détaillé en R-D;
- les objectifs de l'initiative bilatérale;
- les avantages de la collaboration bilatérale proposée pour le Canada et la Californie; prière d'expliquer l'intérêt d'une telle collaboration par rapport à celle d'une démarche unilatérale, les répercussions prévues sur l'éducation (p. ex., échange de connaissances, élaboration de programmes d'études, formation des étudiants ou perfectionnement professionnel des membres du corps professoral) et les possibilités de transfert de technologie en aval ou de mise en marché.
- la portée de l'activité de collaboration; indiquer, *par exemple*, comment le projet répond à des besoins éducationnels, comment il met à profit des ressources du domaine de la recherche, comment il réunit des chercheurs de diverses disciplines scientifiques et/ou de différents secteurs de l'industrie, et/ou comment il facilite l'échange d'étudiants, de professeurs ou d'autres chercheurs entre les universités canadiennes et californiennes;
- la démarche proposée pour élaborer et mettre en œuvre le plan opérationnel (y compris les activités ou les tâches principales que l'équipe de projet devra exécuter, et le calendrier connexe).

### Annexes (20 pages au maximum) :

- Personnel du projet : Qui sont les principales personnes contribuant au projet? Prière de définir les principaux rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe et de fournir le curriculum vitae de chaque collaborateur principal.
- Ressources financières demandées au PISCC et confirmées par le Canada et la Californie (se reporter au budget type fourni à l'annexe E du présent document).
- Annexes supplémentaires, au besoin.

## Annexe E : Budget type

### Demande de fonds au moyen de la DP adressée au PISCC

**Aperçu du financement canadien** : Prière d'indiquer tous les montants en dollars canadiens et d'ajouter des lignes, au besoin, pour les sources de financement supplémentaires.

Bailleurs de fonds canadiens	Montant des contributions financières (\$CAN)	Montant des contributions non financières (\$CAN)	Montant total des contributions (\$CAN)
Première source			
Deuxième source			
Troisième source			
Quatrième source			
Budget total			

**Aperçu du financement californien** : Prière d'indiquer tous les montants en dollars américains et d'ajouter des lignes, au besoin, pour les sources de financement supplémentaires.

Bailleurs de fonds californiens	Montant des contributions financières (\$US)	Montant des contributions non financières (\$US)	Montant total des contributions (\$US)
Première source			
Deuxième source			
Troisième source			
Quatrième source			
Budget total			

### Aperçu des dépenses prévues

Il faut expliquer ici comment les fonds proposés seront attribués pendant le projet.

## Modalités de financement du PISCC

### Tenue d'activités de collaboration

- L'activité de collaboration doit avoir lieu au Canada ou en Californie entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 31 juin 2010.
- Le PISCC ne financera ni les activités faisant partie d'une série d'ateliers ou de rencontres régulières de groupes réseautés existants (*activités courantes*), ni les activités intégrées dans une autre plus grande (p. ex., dont elles représenteraient au moins une session), ou organisées parallèlement à une plus grande sur un thème semblable; l'organisation d'activités consécutives sera acceptée.
- Il faut clairement indiquer, dans toutes les annonces, toutes les affiches et tous les sites Internet, condensés et procès-verbaux, etc., que la réunion est une activité du PISCC; il convient en outre de mentionner le soutien supplémentaire obtenu d'autres organismes.
- Il ne faut pas demander aux participants de payer des frais d'inscription.
- Il faut remettre au comité directeur du PISCC, dans les trois mois suivant la réunion ou l'atelier, un rapport concis sur les résultats scientifiques ou stratégiques de l'activité, un rapport financier sur les dépenses de l'atelier et des renseignements statistiques sur les participants à l'activité; le rapport scientifique sera publié dans le site Internet du PISCC.
- Les fonds fournis par le PISCC peuvent servir à payer les frais de déplacement et d'hébergement des conférenciers invités et des participants à l'activité (y compris l'échange d'étudiants, de membres du corps professoral et d'autres chercheurs); l'organisation et la gestion de l'activité de collaboration (y compris les salaires du personnel qui planifiera et gèrera l'activité; la logistique et les dépenses connexes afférentes, par exemple, au lieu de la réunion, aux services de traiteur ou au matériel audiovisuel); la recherche de suivi, les communications et/ou les autres dispositions découlant de l'activité.

### Élaboration et mise en œuvre de plans opérationnels

- Il faut élaborer le plan opérationnel et le présenter au comité directeur du PISCC d'ici le 31 juin 2010;
- Le PISCC ne financera pas l'élaboration de plans opérationnels faisant partie d'une initiative ou d'un projet existant (*activités courantes*);
- Les fonds fournis par le PISCC peuvent servir à payer la production ou l'acquisition de renseignements sur la concurrence ou d'études de marché; une étude de faisabilité; des frais d'avocat raisonnables, par exemple, pour solliciter des conseils sur la gestion ou le partage d'éléments de propriété intellectuelle; les salaires ou les frais de consultant demandés par les experts qui contribueront à l'élaboration du plan opérationnel; les frais de déplacement et d'hébergement des membres de l'équipe (y compris les frais inhérents à l'échange d'étudiants, de membres du corps professoral

et d'autres chercheurs); les activités connexes de sensibilisation des intervenants (avant ou après l'élaboration du plan opérationnel), les frais de publication et/ou de communication.